Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 064-216400358-20230413-DCM202325-BF



## REPUBLIQUE FR

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers: 19 L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal

Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Votants : 19 Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal: 07 avril 2023

<u>Etaient présents</u>: Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Myriam COULOUMIERS.

<u>Excusés</u>: Christian DURROTY (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Céline MAZEROLLES), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Myriam COULOUMIERS).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

## DCM 2023-25: Vote du budget de la MICROCRECHE pour l'exercice 2023

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

**VU** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 27 mars et 03 avril 2023 :

Le Conseil Municipal décide à la MAJORITE, Monsieur Arla et Madame Couloumiers votants contre de :

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Microcrèche pour l'exercice 2023 annexé qui s'équilibre comme suit :

## A/En section de fonctionnement :

Dépenses				Recettes		
Chapitres		BP 2023	Chapitres		BP 2023 3mois1/2	
011	Charges à caractère général	5 735,47	013	Atténuations de charges	1 312,50	
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 680,42	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 500,00	
65	Autres charges de gestion courante	1,28	74	Dotations, subventions et participations	60 466,25	
67	Charges exceptionnelles	0,01	75	Autres produits de gestion courante	6 384,58	
002	Déficit de fonctionnement reporté	22 246,15	77	Produits exceptionnels	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	
	Totaux	78 663,33		Totaux	78 663,33	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Arbonne, le 24 avril 2023

Mme la Maire Marie José MIALOCQ